

COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL**RÉUNION DU LUNDI 14 FÉVRIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux

Le quatorze février à 20 h 00,

En application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, dûment convoqué par Monsieur BLANCHON Frédéric, Maire, le conseil municipal de la commune de MARCILLY D'AZERGUES, s'est réuni, en session ordinaire, salle du conseil municipal située en mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 février 2022

Etaient présents, les conseillers municipaux suivants :

ARONICA Mathieu	COCHARD Jean-Louis	PERRETON Pascal
BLANCHON Frédéric	CORDIER Stéphanie	ROCHET Philippe
BURNIER Frédérique	DECLERCK Thierry	
CARRIER Nathalie	GOUBEAU Ghislaine	SICILIANO Georges
CHEVEREAU Laurent	de PARISOT DE BERNECOURT France	VIGNERON Pascal

ABSENTS (avec pouvoir) : M. SCAPPATICCI Benjamin absent excusé, a donné pouvoir à M. BLANCHON Frédéric

ABSENTS (sans pouvoir) : Néant

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES : 0

Madame ARONICA Mathieu a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

ORDRE DU JOUR

I- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2021

II- INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

III- ADMINISTRATION

1- PERSONNEL TERRITORIAL : Modification du tableau des emplois permanents - filière technique

2- POLICE PLURICOMMUNALE : Proposition avenant n° 02 à la convention de mutualisation de la police municipale

3- BUDGET COMMUNAL : Etude des subventions communales pour 2022

IV- SYNDICATS

1- SYDER : Etat récapitulatif des charges dues en 2022

V- DIVERS

I- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2021

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021 a été transmis aux élus en annexe de la convocation. Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à faire.

Aucune observation n'est formulée.

A l'unanimité des membres présents, pouvoir inclus, le conseil municipal valide le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021.

II-INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

- **CMR - Activité musicale à l'école - Avenant au protocole d'accord**

Monsieur le Maire dit qu'un protocole d'accord a été signé en 2011 entre la commune et la Fédération nationale des CMR, portant sur la mise en place d'interventions musicales à l'école ; actuellement, quatre heures d'ateliers artistiques en musique se déroulent par semaine.

Il porte à la connaissance des élus, l'avenant au protocole d'accord qu'il vient de signer, faisant l'objet de l'actualisation du tarif de l'heure, à compter du 1^{er} janvier 2022, ainsi le tarif révisé est de 1 988.30 €/heure. Par conséquent, le montant estimatif de la cotisation annuelle à régler par la commune s'élèvera à 8 032.73 €.

- **Construction d'une 5^{ème} classe et d'un nouveau préau - Maîtrise d'Oeuvre**

Dans le cadre du projet de construction d'une cinquième classe et d'un nouveau préau, Monsieur le Maire dit avoir passé fin décembre 2021 une commande publique de services d'un montant inférieur au seuil de procédure et de publicité applicable aux marchés publics. Le montant hors taxes de la prestation intellectuelle étant inférieur à 40 000 € HT, la procédure s'est déroulée sans publicité, et sans mise en concurrence.

Il présente l'acte d'engagement signé entre la commune et l'atelier d'architecture et il donne le détail des prestations :

Membres du groupement conjoint	H.T.	T.T.C
Mandataire : ARCHITECTE	13 600.00 €	16 320.00 €
Cotraitant : ECONOMISTE	6 000.00 €	6 000.00 €
Cotraitant : BET STRUCTURE	5 500.00 €	6 600.00 €
Cotraitant : BET FLUIDES	4 700.00 €	5 640.00 €
TOTAL	29 800.00 €	34 560.00 €

- **Recrutement de deux agents par voie de mutation**

Monsieur le Maire annonce l'arrivée d'un nouvel agent au service technique. Son recrutement s'est déroulé par voie de mutation puisque déjà fonctionnaire territorial dans une autre commune. Après préavis effectué dans son ancienne collectivité, il a donc pris ses fonctions le 7 février dernier.

Il annonce également que le remplacement de la secrétaire de mairie est en bonne voie et que le recrutement s'opèrera de la même manière puisque la candidate retenue est actuellement en poste dans une autre mairie.

La présentation des deux nouveaux agents au conseil municipal sera prévue très prochainement.

III- ADMINISTRATION

1- PERSONNEL TERRITORIAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Délibération 2022/01

Monsieur le maire dit que suite au recrutement d'un fonctionnaire titulaire au sein du service technique comme précédemment évoqué, il convient de mettre à jour la délibération n° 2021/37 prise en date du 08 novembre et aux termes de laquelle, ont été créés deux emplois à temps complet en filière technique, grade d'adjoint technique : un en tant que fonctionnaire et l'autre en tant que contractuel. Il convient donc de supprimer celui créé en tant que contractuel.

Mais aussi, il demande la suppression du poste d'adjoint technique à 24 h hebdomadaire devenu vacant depuis le départ à la retraite de l'agent.

Il propose aux élus le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité, à la date d'aujourd'hui et demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS				
Personnel titulaire et stagiaire				
EMPLOIS	GRADE OU CADRE D'EMPLOIS	NOMBRE	Nombre d'heures hebdomadaire	Observations
Filière administrative				
Secrétaire de mairie	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	01	35 heures	
Chargée d'accueil et assistante administrative	Adjoint Administratif	01	28 heures	
Filière technique				
Entretien des espaces verts	Adjoint technique Territorial principal de 2 ^{ème} classe	01	35 heures	
Entretien des espaces verts et de la voirie	Adjoint technique Territorial	01	24 heures	Suppression au 14/02/2022
Entretien des espaces verts et de la voirie	Adjoint technique Territorial	01	35 heures	
Entretien des bâtiments communaux	Adjoint technique Territorial principal de 2 ^{ème} classe	01	35 heures	
Filière médico-sociale – sous-filière sociale				
ATSEM	Agent Territorial Spécialisé des écoles maternelles principal de 1 ^{ère} classe	01	32 heures Temps rémunéré annualisé	
Filière animation				
Assistante de cantine	Adjoint territorial d'animation	01	11 heures Temps rémunéré annualisé	

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS				
Personnel non titulaire				
EMPLOIS	GRADE OU CADRE D'EMPLOIS	NOMBRE	Nombre d'heures hebdomadaire	Observations
Filière administrative				
Gérante Agence Postale	Adjoint Administratif	01	17.50 heures	
Filière animation				
Coordinatrice et animatrice cantine/garderie périscolaire	Animateur territorial	01	19 h Temps rémunéré annualisé	
Assistante de cantine scolaire et de garderie périscolaire	Adjoint territorial d'animation	01	23 h + 11 h 30 en plus en cours d'année, temps rémunéré annualisé	
Assistante de cantine scolaire et de garderie périscolaire	Adjoint territorial d'animation	01	27 h + 11 h 30 en plus en cours d'année Temps rémunéré annualisé	
Assistante de cantine scolaire et de garderie périscolaire	Adjoint territorial d'animation	01	14 heures + 11 h 30 en plus en cours d'année Temps rémunéré annualisé	

Filière médico-sociale – sous filière sociale				
ATSEM	Agent Territorial Spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe	01	12 heures Temps rémunéré annualisé	
Filière technique				
Entretien des espaces verts et de la voirie	Adjoint technique Territorial	01	35 heures	Suppression au 14/02/2022

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** les suppressions susvisées ;
- **DIT** qu'il est nécessaire de modifier le précédent tableau des effectifs adopté par délibération 2021/37 ;
- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué ci-dessus.

2- POLICE PLURICOMMUNALE : PROPOSITION D'UN AVENANT N° 02 À LA CONVENTION DE MUTUALISATION DE LA POLICE MUNICIPALE ENTRE LES COMMUNES DE BELMONT D'AZERGUES, CHARNAY, CHAZAY D'AZERGUES, LUCENAY, MARCILLY D'AZERGUES, MORANCÉ.

Délibération 2022/02

Monsieur le Maire porte à la connaissance des élus, l'avenant n° 02 qui concerne essentiellement l'article 2 de la convention de mutualisation de la police municipale intitulé « territoire d'intervention et compétences », qui est complété d'une mission supplémentaire ; il précise que MARCILLY ne sera peu impactée par cet ajout.

Il demande à l'assemblée s'ils ont des remarques à formuler. Aucune question particulière, par conséquent, l'avenant n° 02 est mis aux voix.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'avenant n° 02 qui vient d'être présenté ;
- **PREND NOTE** de l'ajout d'une mission supplémentaire à l'article 2 de la convention, qui est l'exploitation du dispositif de vidéoprotection ;
- **DIT** que l'avenant validé restera annexé à la présente délibération.

3- BUDGET COMMUNAL : ETUDE DES DEMANDES DE SUBVENTIONS COMMUNALES POUR 2022

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions reçues en mairie.

Bibliothèque de Marcilly : 400 €

Monsieur le Maire dit que le montant demandé par la Bibliothèque a été revu à la baisse puisqu'une subvention départementale de 600 € leur a été attribuée et versée l'an dernier.

ADMR : 3 000 €

OCCE (école) : 3 000 €

Organisation de la classe découverte prévue du 13 au 15 avril 2022, Monsieur le Maire rappelle que le coût total du séjour est de 11 377 euros et que le plan de financement présenté par Madame la Directrice prévoyait entre-autre une subvention communale à hauteur de 6 000 euros. Il remémore l'acompte de 3000 € qui a été subventionnée et versée sur 2021 et précise que la présente demande est le solde de la part « mairie » attendu.

Association « graines d'actions » Marcilly aujourd'hui et demain : 1 700 €

Monsieur le Maire dit que jusqu'à fin 2021, les dépenses occasionnées par la mise en place des fiches d'actions étaient budgétisées et réglées par le budget communal. L'Association créée se décline en sept propositions : mémoire, conférences, grainothèque, botanique, patrimoine, informations, théâtre et que pour mener les actions de l'agenda 21, il a été décidé que désormais une subvention serait versée à l'association pour s'autogérer.

Mme BURNIER Frédérique demande s'il y a d'autres entrées d'argent, Mme GOUBEAU affirme qu'il y a le montant des cotisations.

Secours populaire comité de Neuville S/S : 100 €

Monsieur le Maire dit qu'il souhaite que l'expérience menée avec le secours populaire soit réitérée. En effet, la subvention versée a permis l'an dernier l'achat de fruits auprès d'un agriculteur Marcillois.

Amicale des militaires de la compagnie de Lyon : 100 €

Monsieur le Maire dit avoir reçu un mail du Commandant de la Gendarmerie de Limonest, formulant auprès des collectivités une demande de subvention sans précision de montant dans le but de recueillir des dons pour le bon fonctionnement de leur association (amicale) nouvellement créée qui permet aux militaires de l'ensemble des unités et leurs familles de se rencontrer et d'échanger lors de différentes manifestations organisées.

Cette demande fait débat, les conseillers qui, après en avoir délibéré, par 02 voix « contre », 07 « abstention » n'acceptent pas la demande de subvention.

Après avoir échangé et délibéré, à l'exception de la demande de l'amicale des militaires de la compagnie de Lyon, **le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** d'attribuer pour 2022, les subventions listées ci-dessous ;

- **DIT** que le montant total de 8 200 euros sera inscrit au compte 6574 du budget primitif 2022 ;

Association	Montant de la subvention 2022
Bibliothèque de Marcilly	400 €
ADMR	3 000 €
OCCE (école) classe découverte 2022	3 000 €
Graines d'actions Marcilly aujourd'hui et demain	1 700 €
Secours populaire comité de Neuville S/Saône	100 €
TOTAL	8 200 €

- **DIT** que la liste des subventions accordées fera l'objet d'une annexe au budget primitif 2022.

IV- SYNDICATS**1- SYDER : ETAT DES CHARGES 2022**

Monsieur le maire dit que chaque année, le SYDER envoie à ses collectivités, l'état des charges financières qui seraient dues par chacune d'elles. Cet état est présenté au conseil municipal pour avis à donner avant qu'il soit soumis au comité syndical. Monsieur le Maire rappelle que, depuis de nombreuses années, MARCILLY opte le paiement via la fiscalité, d'où une contribution fiscalisée non inscrite dans le budget primitif de la commune.

Il donne le détail des charges :

Contribution administrative - total : 1 884.68 €

Charges liées aux travaux effectués - total : 25 823.82 €

Charges de maintenance exploitation IRVE (borne)

- Maintenance exploitation borne 2021 - Total : 378.50 €
- Consommation borne 2021 - Total : 467.99 €

Charges de maintenance exploitation de l'éclairage public

- Régularisation sur la maintenance exploitation 2021 - **régularisation** 330.33 €
- Régularisation sur la consommation électrique 2021 - **régularisation** - 2 224.56 €

Appel de charges à titre de provision pour 2022 - total : 19 834.00 €

Soit un total de charges dues pour 2022 : 46 494.76 €

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont des observations à formuler.

Aucune autre remarque est faite, par conséquent l'état des charges 2022 est considéré accepté et le paiement maintenu via la fiscalisation.

V- DIVERS

- INSEE : Populations légales au 1^{er} janvier 2022

Monsieur le Maire communique les données transmises par l'INSEE :

Populations légales au 1^{er} janvier 2019 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022

Population municipale : 876

Population comptée à part : 15

Population totale : 891

- Elections Présidentielles - Elections législatives

Elections Présidentielles	Les 10 et 24 avril 2022	Bureau ouvert de 8 h à 19 h
Elections Législatives	Les 12 et 19 juin 2022	Bureau ouvert de 8 h à 18 h

- Circulation - comptage des véhicules sur la RD16 (Civrieux/Neuville/Civrieux)

Monsieur le Maire dit avoir reçu le résultat et que dans les deux sens de circulation, cumulés le débit moyen est de 7 000 véhicules/jour en semaine.

Il dit avoir reçu deux représentants du Département pour le parking du Groupe Scolaire jouxtant la RD16. La modification des entrée/sortie de ce parking pourrait être réalisable en créant une sortie du parking sur la RD16.

COMPTES-RENDUS RÉUNIONS INTERCOMMUNALITÉ - SYNDICATS - COMMISSIONS ET AUTRES

INTERCOMMUNALITÉ

Néant

SYNDICATS

- SYDER : Réunion du comité en date du 25 janvier 2022

Monsieur SICILIANO Georges donne les points évoqués : Plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, présentation du rapport - Développement durable : expérimentation sur 14 communes en 2021 puis déploiement massif de la démarche

performancielle à compter de 2022, Marcilly sera consulté en 2024 - Electricité : reprise des négociations avec ENEDIS pour le renouvellement du contrat de concession, les deux entités n'ont pas réussi à trouver d'accord sur la signature d'un nouveau contrat, des contentieux sont actuellement devant les juridictions - Augmentation très importante des tarifs de l'électricité sur l'année 2022, et il en sera de même pour le prix du gaz.

• SIEVA :

Monsieur le Maire donne les travaux à venir sur MARCILLY : canalisation à refaire « impasse du Calais » les travaux doivent démarrer en mai prochain.

COMMISSIONS COMMUNALES

• Commission « petite enfance/jeunesse » : Réunion du 16 décembre 2021

Madame BURNIER Frédérique dit que la réunion portait essentiellement sur les crèches : les critères retenus pour les dossiers d'inscriptions ; discussion sur les crèches de CHAZAY D'AZERGUES et de ANSE.

• Commission « vie scolaire/cantine » : Réunion du 07 janvier 2022

Madame BURNIER Frédérique donne les points abordés : problème du manque d'effectif à la cantine scolaire - Purificateur d'air installé - service civique : toujours aucun candidat - éventuelle embauche à prévoir pour le périscolaire à la rentrée prochaine - possibilité de la mise en place d'une étude surveillée et non pas dirigée - CMR : coût annuel très élevé de la prestation musique enseignée à l'école, renseignements pris auprès des autres communes, certaines ont mis en place des activités « musiques » avec des tarifs moins élevés tout en ayant des prestations aussi intéressantes - A la rentrée, la cantine comptait 97 inscrits sur 103 élèves scolarisés.

• Commission « bâtiments » : Réunion du 12 janvier 2022

Il a été discuté :

- La « construction de la 5^{ème} classe et d'un nouveau préau », le jardin de la propriété communale située 215 route de Neuville, puis il a été évoqué les prescriptions faites par les ABF formulant disant que le préau créé devra s'inscrire dans le prolongement du préau existant et non au-dessus ce qui soulève quelques inconvénients ;

- Maison communale et salle de la gare : des devis de réfection des murs en peinture et en plomberie sont attendus ;

- Salle des fêtes : problème d'infiltrations à résoudre et travaux à exécuter ;

- Des travaux de nettoyage sont prévus : combles nef de l'église, combles garage propriété communale située 215 route de Neuville ;

• Commission « Vie économique » :

La parole est donnée à M. CHEVEREAU Laurent : le marché hebdomadaire serait de préférence le samedi matin, les prises pour l'alimentation en électricité nécessaire aux forains seront installées sur site fin mars, une réunion avec les producteurs intéressés est fixée en mars.

L'étude qui a été confiée à l'IAE de Lyon, pour connaître les besoins de commerces sur Marcilly, débutera le 7 mars prochain.

Le food-truck qui a pris place, fonctionne plutôt bien.

Un recensement des entreprises a été réalisée d'où 105 sociétés listées sur la commune, ce recensement est à développer et à porter à la connaissance des Marcillois.

• Commission « urbanisme » : Réunion du 09 février 2022

Les dossiers étudiés par les membres de la commission sont les suivants :

DÉCLARATIONS DE TRAVAUX (10)

DP 069 125 21 0 0044 Reçue en mairie le 19/11/2021	Zone A ABF Travaux envisagés : Pose de 03 fenêtre de toit type vélux	<u>Avis de la commission « urbanisme » :</u> La commission émet un avis favorable
DP 069 125 22 0 0001 Reçue en mairie le 17/01/2022	Zone A ABF Travaux envisagés : Installation d'un tunnel agricole démontable	<u>Avis de la commission « urbanisme » :</u> La commission émet un avis favorable mais attend l'avis des ABF
DP 069 125 22 0 0002 SVE Reçue en mairie le 25/01/2022	Zone UH ABF Travaux envisagés : Rénovation d'un bâtiment et création d'ouvertures	<u>Avis de la commission « urbanisme » :</u> La commission émet un avis favorable
DP 069 125 22 0 0003 Reçue en mairie le 26/01/2022	Zone UC ABF Travaux envisagés : réfection de la toiture	<u>Avis de la commission « urbanisme » :</u> La commission a suivi l'avis des ABF, un arrêté de refus a été délivré.
DP 069 125 22 0 0004 Reçue en mairie le 31/01/2022	Zone UA ABF Travaux envisagés : construction d'une piscine 3.5 x 7 m	<u>Avis de la commission « urbanisme » :</u> La commission émet un avis favorable assorti des prescriptions émises par les ABF
DP 069 125 22 0 0005 SVE Reçue en mairie le 31/01/2022	Zone UC ABF Travaux envisagés : réhabilitation d'un bâtiment existant, création d'ouvertures	<u>Avis de la commission « urbanisme » :</u> La commission émet un avis favorable assorti des prescriptions émises par les ABF
DP 069 125 22 0 0006 Reçue en mairie le 31/01/2022	Zone UC ABF Travaux envisagés : réhabilitation d'un bâtiment existant, création d'ouvertures, réfection façade et toiture	<u>Avis de la commission « urbanisme » :</u> La commission émet un avis favorable
DP 069 125 22 0 0007 Reçue en mairie le 03/02/2022	Zone N Travaux envisagés : Réfection de la toiture selon RAL communal	<u>Avis de la commission « urbanisme » :</u> La commission émet un avis favorable
DP 069 125 22 0 0008 Reçue en mairie le 07/02/2022	Zone UC ABF Travaux envisagés : Construction d'un mur (hauteur 2 m) pour séparer la terrasse de la maison et le jardin	<u>Avis de la commission « urbanisme » :</u> Dossier en cours d'instruction auprès de la CCBPD, en attente de l'avis des ABF
DP 069 125 22 0 0009 Reçue en mairie le 07/02/2022	Zone UC ABF Travaux envisagés : Clôture (régularisation)	<u>Avis de la commission « urbanisme » :</u> Dossier en attente de l'avis des ABF

PERMIS DE CONSTRUIRE (05)

PC 069 125 21 0 0011 Reçu en mairie le 25/11/2021	Zone UC ABF Travaux envisagés : Construction d'une maison individuelle sur 02 niveaux	<u>Avis de la commission « urbanisme » :</u> Dossier en attente de l'avis de GRTgaz
PC 069 125 21 0 0012 Reçu en mairie le 16/12/2021	Zone UC ABF Travaux envisagés : extension de l'habitation existante sur 02 niveaux	<u>Avis de la commission « urbanisme » :</u> Dossier en attente de l'avis de GRTgaz
PC 069 125 21 0 0014	Zone UC ABF	<u>Avis de la commission « urbanisme » :</u>

Reçu en mairie le 21/12/2021	Travaux envisagés : Construction d'une maison individuelle en R+1/piscine/garage	La commission émet un avis favorable
PC 069 125 21 0 0015 Reçu en mairie le 23/12/2021	Zone UC ABF Travaux envisagés : construction d'une maison individuelle sur 02 niveaux + garage + piscine	<u>Avis de la commission « urbanisme » :</u> Dossier toujours en cours d'instruction
PC 069 125 22 0 0001 Reçu en mairie le 20/01/2022	Zone UC/1AUC ABF Travaux envisagés : réaménagement de l'aile Ouest de la maison + construction extension	<u>Avis de la commission « urbanisme » :</u> Dossier en attente de l'avis de GRTgaz

AUTRES

Néant

POUR INFORMATION**Prochaines réunions de conseil municipal**

Mois en 2022	Date	Heures	Lieu
Mars (budgets)	Lundi 21	20 H	Mairie (à confirmer)

Prochaines réunions du Centre Communal d'Action Sociale

Mois en 2022	Date	Heures	Lieu
Mars (budgets)	Lundi 14	14 H	Mairie (à confirmer)

Autres :

Néant

Prochaines réunions des commissions communales

Commissions	Date	Heures	Lieu
Commission « finances »	17/02/2022	19 H	Mairie
Commission « Développement durable »	24/02/2022	19 H	Mairie
Commission « Gestion de crise »	28/02/2022	18 H	Mairie
Commission « Vie associative/culture »	03/03/2022	19 H	Mairie
Commission « Vie scolaire/cantine »	03/03/2022	14 H 30	Mairie

Fin de séance : 22 h 45